



## **Compte rendu de la séance de conseil municipal du 04 novembre 2014**

### ***Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :***

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, Mme SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Absents et excusés : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

### **Délibérations :**

#### **N° 1240/2014 : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SIEM : (conf. Délibération jointe)**

Le maire rappelle à l'ensemble des Conseillers le besoin d'entretien et de remplacement de certains points lumineux dans la commune.

Ainsi, le Maire présente la proposition du SIEM de prendre de nouvelles compétences à la place des communes notamment en matière d'éclairage public et du traitement des DT-DICT.

Le calcul pour l'éclairage public se fait par point lumineux avec un fixe de 16 € par point lumineux auquel s'ajoute un montant proportionnel de 10 € maximum, calculé en fonction du pourcentage de réseau aérien/souterrain et de l'âge des points lumineux. Ce qui nous reviendrait d'après un audit du SIEM réalisé en date du 23 octobre 2014 sur notre commune à : **1800.50€/an** (hors illuminations et mise en luminaire de bâtiments ou espaces sportifs).

En ce qui concerne le traitement des DT-DICT : le SIEM intervient à la place des communes pour les réponses au DT et DICT, met à jour les données sur le site du guichet unique INERIS et met en place une cartographie informatisée de type SIG pour les réseaux dont la commune est gestionnaire. Cette prestation serait réalisée pour un coût annuel de 0,50 € par habitant. Si la commune ne souscrit pas à la compétence « entretien » il faut ajouter un forfait annuel de 30 € et un coût à l'acte de 10 € par DT-DICT.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir comparé cette proposition du SIEM avec les données chiffrées de ce que coûte l'entretien annuel des points lumineux exécuté, sur notre commune, par la SARL Pierre Electricité

### **Décide à l'unanimité,**

De ne pas délibérer favorablement pour le transfert de cette compétence optionnelle en matière d'éclairage public en faveur du SIEM.

**N° 1241/2014 : FIXATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2015 : (conf. Délibération jointe)**

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :***

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux actuel de 1% (instauration de plein droit) sans exonération quelconque.

**N° 1242/2014 : CDD AGENT COMMUNAL – ACCROISSEMENT DE TRAVAIL : (conf. Délibération jointe)**

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et pour remplacer temporairement Monsieur FAUTIER pour l'entretien et l'aménagement de la Commune, pour cette fin d'année ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe pour faire face à ce besoin pour une période de 5 semaines allant du 01 novembre 2014 au 09 décembre 2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent communal à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 11 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**N° 1243/2014 : TRAVAUX RUELLE DU PONT NAUDIN : (conf. Délibération jointe)**

Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers le besoin d'entreprendre des travaux de renforcement et d'effacement des réseaux dans la Ruelle du Pont NAUDIN, notamment dûs à la construction d'habitations dans cette ruelle.

Selon un 1er devis établi par la SARL PIERRE ELECTICITE, le montant des travaux de renforcement et d'enfouissement de réseau électrique s'élèverait à 5 482.50HT.

Le Maire souligne également que la réfection et l'aménagement de la chaussée seront à prévoir dans le même temps (environ 11 000€ HT) et que ces travaux prendront en compte les projets intégrés récemment au PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics). D'autres devis sont demandés et attendus.

***Le Conseil Municipal,***

***Ouïe l'exposé énoncé ci-dessus,***

***Accepte à l'unanimité,***

- d'entreprendre les travaux dans la Ruelle du Pont NAUDIN,

- le devis de la SARL PIERRE ELECTICITE,  
et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

### **N° 1244/2014 : TRAVAUX RUE SAINT JEAN – 1ERE PARTIE :**

Suite aux dernières réunions du Conseil Municipal, le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'enfouissement des réseaux dans la rue Saint Jean.

Il annonce que ces travaux seront effectués en deux temps. La première partie s'effectuera courant 2015 et prendra en compte la fin de la rue jusqu' à la moitié de celle-ci située vers le numéro 20 (devant la Mairie).

Pour se faire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SARL PIERRE ELECTRICITE dont les travaux d'enfouissement du réseau éclairage public sont estimés à 24 240.00€ HT. Le Maire souligne également que la réfection et l'aménagement de la chaussée seront à prévoir dans le même temps et que ces travaux prendront en compte les projets intégrés récemment au PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

*Le Conseil Municipal,*

*Ouïe* l'exposé énoncé ci-dessus,

*Accepte à l'unanimité,*

- d'entreprendre les travaux dans la rue Saint Jean, en 2 temps,
- le devis de la SARL PIERRE ELECTICITE,

et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

### **Questions diverses :**

**Cérémonie de commémoration du 11 novembre 2014 :** Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux retours, peu nombreux, de cartes postales écrites durant la guerre et détenues par les habitants de Chepy, il ne sera fait, pour célébrer cette commémoration, qu'un discours et un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Le projet de commémorer cette grande guerre reste à définir mais des idées sont déjà soumises et sont à exploiter.

**Regroupement des Centres Communaux de Sapeurs-Pompiers :** A l'initiative de Monsieur Schuller, maire de SAINT-GERMAIN-LA-VILLE, et face à la problématique de recruter et de former des pompiers volontaires, Monsieur le Maire, évoque la possibilité de regrouper les centres d'intervention communaux des sapeurs-pompiers de SAINT-GERMAIN-LA-VILLE, VESIGNEUL et CHEPY. Les conseillers, parmi lesquels est présent Monsieur WEBER, chef des pompiers volontaires de Chepy, semblent ouverts à toute proposition et demandent à ce que le projet soit discuté entre Maires et Chefs des pompiers des communes respectives et concernées par le projet de « fusion ».

**Aménagement de la place de la salle Roger ROBERT :** Les membres de la Commission Environnement présentent à l'assemblée le compte-rendu de leur dernière concertation et annoncent les différents devis reçus.

Dans sa globalité le projet d'aménagement et de réflexion de la place est accepté. Seul l'agencement de bacs de fleurissement permanents, placés sur le devant de la place, seront remplacés par des bacs mobiles, de façon à pouvoir, si besoin, en fonction des manifestations, dégager l'entrée et l'accès de cette dernière.

Dans un premiers temps les travaux de terrassement, d'agencement et de mise en œuvre, seront prioritaires. L'achat et la mise en place d'un nouveau mobilier urbain, se fera dans un second temps.

Selon les devis fournis il faudra compter :

Plantations	:	1 693.00€ ttc
Terrassement de la place	:	4 740.00€ ttc
Paillage d'ardoises	:	376.26€ ttc
Main d'œuvre	:	150.00€ ttc
		<hr/>
		6 959.26€ ttc

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CHEPY, le 14 novembre 2014

Le Maire,

J. ROUSSINET